

Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : Conditions de logement des femmes et des enfants de sexe féminin, ainsi que des ménages ayant à leur tête une femme

RÉVISION DES CHIFFRES ESTIMATIFS DE 1996 ET 2001 SUR LES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT

La SCHL a revu et corrigé, en 2005, ses rapports sur les besoins impérieux de logement. En faisant une vérification des recherches en cours, la SCHL a découvert que certains ménages ont été classés de façon erronée lorsque Statistique Canada a appliqué la formule visant à déterminer les besoins impérieux en matière de logement aux données des recensements de 1996 et 2001. En conséquence, le nombre de ménages qui éprouvaient de tels besoins a été surestimé en 1996 et en 2001. Les données de 1991 ne sont pas touchées. L'incidence de cette erreur varie selon les régions géographiques et les groupes socio-économiques. Pour en savoir plus sur le classement erroné des ménages, visitez le http://www.cmhc.ca/fr/inso/info/cenofa/rasp/rasp_005.cfm.

La SCHL a archivé la série de Points en recherche socio-économiques faisant état des *Études spéciales sur les données du recensement de 1996*. Ils n'ont pas été mis à jour afin de refléter les révisions apportées aux données sur les besoins impérieux en matière de logement. Pour connaître les estimations revues des conditions de logement au Canada, veuillez consulter la série de Points en recherche sur le logement selon les données du recensement de 2001, publiés par la SCHL à partir de 2003. Les numéros 2, 3, 4, 6 et 8 de la *Série sur le logement selon les données du recensement de 2001* contiennent les estimations révisées des besoins impérieux en matière de logement remontant à 1996.

INTRODUCTION

La SCHL surveille les conditions de logement et fournit des informations à jour afin d'aider l'industrie ainsi que tous les paliers de gouvernement et les organismes sans but lucratif à prendre des décisions, à planifier de même qu'à élaborer des politiques.

Cette étude porte sur les conditions de logement des femmes et des enfants de sexe féminin ainsi que des ménages dont le principal soutien est une femme¹, désignés ci-après par des « ménages ayant à leur tête une femme ». Elle fait partie d'une série d'études concises qui explorent les conditions de logement des ménages rapportées dans le Recensement du Canada de 1996. Cette série d'études s'appuie principalement sur la Série de données électroniques *Le logement au Canada* de la SCHL.

TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS COURANTES

La plupart des Canadiens ont accès à un logement de **qualité convenable** (qui ne nécessite pas de réparations majeures), de **taille convenable** (qui possède suffisamment de chambres) et **abordable** (les coûts de logement

représentent moins de 30 % du revenu du ménage avant impôt). Certains Canadiens occupent des logements qui ne satisfont pas à au moins une de ces normes. Dans certains cas, ces ménages avaient les moyens de louer un logement satisfaisant aux trois normes. Un ménage éprouve des **besoins impérieux de logement** si son logement est inférieur à l'une des normes relatives à la qualité, à la taille *et* à l'abordabilité et s'il doit consacrer 30 % ou plus de son revenu au paiement d'un loyer médian pour un logement de remplacement situé sur le marché local et qui satisfait aux trois normes. Des détails additionnels sur la terminologie, des définitions des données et des données de niveau national sont fournis dans la première étude de cette série qui s'intitule *Conditions de logement au Canada* (Le Point en recherche 55-1).

CONSTATATIONS

Modalités de vie

Le Recensement de 1996 avait dénombré près de 14,7 millions de Canadiennes. Environ 13,4 millions de ces femmes et de ces enfants de sexe féminin vivaient dans des ménages faisant l'objet de données sur les besoins impérieux de logement²— environ 11,5 millions (86 %)

¹ Le principal soutien du ménage est la première personne du ménage à laquelle les répondants du recensement attribuent la responsabilité des paiements tels que le loyer, la mensualité hypothécaire, les taxes foncières et l'électricité. Il s'agit normalement de la personne qui contribue le plus au paiement des frais de logement. Certains ménages comptent plus d'un soutien. Dans le cas d'un ménage où deux personnes partagent ces dépenses également, la première personne inscrite dans la réponse au questionnaire du recensement est choisie par Statistique Canada à titre de principal soutien du ménage (voir http://www.statcan.ca/francais/freepub/92-351-UIF/05hou_f.pdf).

² Des données sur les besoins impérieux de logement sont disponibles sur les ménages non agricoles, non résidents des réserves et non membres d'une bande et qui ont signalé un revenu supérieur à zéro et des coûts de logement inférieurs à leur revenu.

Tableau 1 Population canadienne selon le sexe, l'âge et les modalités de vie, 1996

Groupes d'âge	Population dans des ménages familiaux (k)				Population dans des ménages non familiaux (k)		Population totale	
	Dans ménages constitués de couples		Dans ménages monoparentaux	Dans ménages multi-familiaux	Personnes seules	Personnes vivant avec d'autres	(k)	en % de tous les âges
	avec enfants	sans enfants***						
	Femmes **							
- age 0 -14	2 138	7	380	83	*	5	2 614	20 %
- 15-29 ans	1 509	382	369	103	113	183	2 658	20 %
- 30-64 ans	3 226	1 467	681	180	564	209	6 328	47 %
- 65-74 ans	97	497	66	30	315	48	1 054	8 %
- 75 ans et plus	48	202	50	12	377	49	738	6 %
Tous les âges	7 019	2 556	1 547	408	1 369	494	13 392	100 %
- % du total	52 %	19 %	12 %	3 %	10 %	4 %	100 %	
	Hommes **							
Tous les âges	7 378	2 562	1 061	392	1 008	560	12 961	
- % du total	57 %	20 %	8 %	3 %	8 %	4 %	100 %	

* moins de 500 personnes
 ** Comprend les personnes vivant dans des ménages pour lesquels on dispose de données sur les besoins impérieux de logement.
 *** Dans ces ménages, les enfants ne sont pas ceux du couple - p. ex. ils peuvent être apparentés ou non.
 Tous les nombres ont été arrondis.

vivaient dans des ménages familiaux et 1,9 million (14 %) dans des ménages non familiaux (voir le tableau 1).

Plus de 1,5 million de femmes (12 % des 13,4 millions) faisaient partie de ménages monoparentaux. Par comparaison, 1,1 million d'hommes (8 % des hommes) vivaient dans des ménages monoparentaux. Environ 83 % des familles monoparentales étaient dirigées par des femmes.³

Environ 1,4 million de femmes (10 %) vivaient seules, comparativement à 1,0 million d'hommes (8 % des hommes). Un peu plus de la moitié des femmes vivant seules étaient âgées de 65 ans et plus.

Quelque 2,6 millions d'enfants de sexe féminin âgées de moins de 15 ans, soit 19 % de toutes les femmes, vivaient dans des ménages familiaux. La vaste majorité de ces personnes vivaient avec des couples (plus de 2,1 millions d'enfants de sexe féminin) ou avec des parents seuls (environ 400 000 enfants de sexe féminin), et le reste vivaient dans des ménages multifamiliaux. Par comparaison, 2,7 millions de garçons âgés de moins de 15 ans, 21 % de tous les hommes, vivaient dans des ménages familiaux, notamment plus de 2,2 millions avec des couples et environ 400 000 avec des parents seuls.

Les femmes et les enfants de sexe féminin dont le ménage éprouve des besoins de logement

Globalement, 11,3 millions de femmes (84 % des femmes et des enfants de sexe féminin au Canada) vivaient dans des ménages dont le logement satisfaisait ou excédait les trois normes de logement, ou avec des ménages qui avaient les moyens de louer un logement local satisfaisant aux normes. Cependant, 16 % des femmes (2,1 millions) faisaient partie de ménages éprouvant des besoins impérieux de logement, soit une proportion plus élevée que les hommes (13 %) (voir le tableau 2).

On remarque cinq groupes particuliers :

- **38 % des femmes faisant partie de ménages monoparentaux éprouvaient des besoins impérieux de logement** (comparativement à 33 % des hommes faisant partie de ménages monoparentaux). Ceci comprend 194 000 enfants de sexe féminin âgées de moins de 15 ans, soit 51 % des enfants de sexe féminin de cet âge faisant partie de ménages monoparentaux (la donnée comparable pour les garçons de moins de 15 ans est aussi de 51 %). Dans le groupe d'âge de 15-29 ans, 40 % des femmes faisant partie de ménages monoparentaux éprouvaient des besoins impérieux de logement (environ 150 000 personnes), tout comme 34 % des personnes âgées de 30-64 ans (230 000 personnes);

³ Voir *Femmes au Canada* 2000, p. 33.

Tableau 2 Sexe, âge et modalités de vie de la population canadienne faisant partie de ménages qui éprouvent des besoins impérieux de logement, Canada, 1996

Groups d'âge	Population dans des ménages familiaux (k)				Population dans des ménages non familiaux (k)		Population totale	
	Couples		Familles monoparentales	Ménages multi-familiaux	Personnes seules	Personnes vivant avec d'autres	(k)	en % de tous les âges
	avec enfants	sans enfants						
Femmes								
Nbre de personnes qui éprouvent des besoins impérieux								
- 0 -14 ans	229	2	194	8	0	2	435	21 %
- 15-29 ans	146	48	149	9	52	57	462	22 %
- 30-64 ans	242	132	230	14	178	36	832	40 %
- 65-74 ans	6	41	11	2	118	7	185	9 %
- 75 ans et plus	2	18	7	*	148	6	182	9 %
Tous les âges	625	241	591	35	497	108	2 097	100 %
- % de la population totale	30 %	11 %	28 %	2 %	24 %	5 %	100 %	
Proportion des pers. qui éprouvent des besoins imp								
- 0 -14 ans	11 %	23 %	51 %	10 %	0 %	43 %	17 %	
- 15-29 ans	10 %	13 %	40 %	9 %	46 %	31 %	17 %	
- 30-64 ans	8 %	9 %	34 %	8 %	32 %	17 %	13 %	
- 65-74 ans	6 %	8 %	17 %	7 %	38 %	14 %	18 %	
- 75 ans et plus	5 %	9 %	14 %	4 %	39 %	13 %	25 %	
Tous les âges	9 %	9 %	38 %	8 %	36 %	22 %	16 %	
Hommes								
Nbre de personnes qui éprouvent des besoins impérieux								
Tous les âges	651	241	350	32	301	115	1 690	
% de personnes qui éprouvent des besoins impérieux dans la catégorie de population								
Tous les âges	9 %	9 %	33 %	8 %	30 %	20 %	13 %	

* = moins de 500 personnes
Tous les nombres ont été arrondis.

- **36 % des femmes vivant seules (près d'un demi-million de femmes) éprouvaient des besoins impérieux de logement** (comparativement à 30 % des hommes vivant seuls), incluant des proportions élevées de chaque groupe d'âge : 46 % des femmes âgées de 15-29 ans; 32 % des femmes de 30-64 ans; et 38 % des femmes de 65 ans et plus;
- **Environ 866 000 femmes faisant partie de ménages constitués d'un couple éprouvaient des besoins impérieux de logement.** Bien que ce nombre soit élevé, le pourcentage de femmes éprouvant des besoins dans cette catégorie (9 %) est beaucoup plus bas que la moyenne pour l'ensemble des femmes (16 %);
- **22 % des femmes vivant avec d'autres personnes dans des ménages non familiaux éprouvaient des besoins impérieux de logement.** Parmi ces 108 000 femmes, les proportions dans le besoin étaient plus élevées dans les jeunes catégories d'âge

(43 % des personnes de moins de 15 ans, et 31 % des personnes de 15-29 ans);

- **25 % des femmes de plus de 75 ans faisaient partie de ménages éprouvant des besoins impérieux de logement.** On comptait 182 000 femmes dans cette catégorie, la plupart vivant seules.

Bien que 30 % des femmes environ habitaient des logements locatifs, près des deux tiers (65 %) des femmes dont le ménage éprouvait des besoins impérieux de logement occupaient des logements locatifs (voir le tableau 3). Les femmes vivant avec d'autres personnes dans des ménages non familiaux éprouvant des besoins impérieux de logement étaient plus susceptibles (80 %) d'occuper des logements locatifs, suivies des parents seuls (78 %) et des personnes seules (74 %). (Les pourcentages étaient semblables chez les hommes, soit 82 %, 75 %

Tableau 3 Sexe, âge et modalités de vie de la population faisant partie de ménages locataires qui éprouvent des besoins impérieux de logement, Canada, 1996

Groups d'âge	Population dans des ménages familiaux (k)				Population dans des ménages non familiaux (k)		Population totale	
	Couples		Familles monoparentales	Ménages multi-familiaux	Personnes seules	Personnes vivant avec d'autres	(k)	en % de tous les âges
	avec enfants	sans enfants						
Femmes								
Nbre de personnes qui éprouvent des besoins impérieux								
0 -14 ans	229	2	194	8	0	2	435	21 %
- 15-29 ans	146	48	149	9	52	57	462	22 %
- 30-64 ans	242	132	230	14	178	36	832	40 %
- 65-74 ans	6	41	11	2	118	7	185	9 %
- 75 ans et plus	2	18	7	*	148	6	182	9 %
Tous les âges	625	241	591	35	497	108	2 097	100 %
- % de la population totale	30 %	11 %	28 %	2 %	24 %	5 %	100 %	
Proportion des pers. qui éprouvent des besoins imp.								
- 0 -14 ans	11 %	23 %	51 %	10 %	0 %	43 %	17 %	
- 15-29 ans	10 %	13 %	40 %	9 %	46 %	31 %	17 %	
- 30-64 ans	8 %	9 %	34 %	8 %	32 %	17 %	13 %	
- 65-74 ans	6 %	8 %	17 %	7 %	38 %	14 %	18 %	
- 75 ans et plus	5 %	9 %	14 %	4 %	39 %	13 %	25 %	
Tous les âges	9 %	9 %	38 %	8 %	36 %	22 %	16 %	
Hommes								
Nbre de personnes qui éprouvent des besoins impérieux								
Tous les âges	651	241	350	32	301	115	1 690	
% de personnes qui éprouvent des besoins impérieux dans la catégorie de population								
Tous les âges	9 %	9 %	33 %	8 %	30 %	20 %	13 %	

* = moins de 500 personnes
Tous les nombres ont été arrondis.

et 77 % respectivement.) Presque toutes les femmes (94 %) âgées de 15 à 29 ans et vivant seules éprouvaient des besoins impérieux de logement occupaient aussi des logements locatifs. Par contraste, les femmes vivant en couple dans des ménages qui éprouvaient des besoins impérieux de logement se répartissaient également entre les logements locatifs et les logements de type propriétaire-occupant.

Les femmes et les enfants autochtones de sexe féminin étaient plus que deux fois plus susceptibles que les autres femmes et enfants d'éprouver des besoins impérieux de logement : sur 262 000 femmes autochtones environ pour lesquelles on disposait de données sur le logement, 34 % faisaient partie de ménages éprouvant des besoins impérieux de

logement (voir le tableau 4), comparativement à 16 % de l'ensemble des femmes canadiennes. Les enfants autochtones de sexe féminin âgées de moins de 15 ans éprouvaient le plus haut taux de besoins en matière de logement (38 %). Les femmes et les enfants autochtones de sexe féminin étaient plus susceptibles (avec une proportion de 34 %) que les hommes et les enfants autochtones de sexe masculin (avec une proportion de 31 %) d'éprouver des besoins impérieux de logement.

Plus de 350 000 femmes et enfants de sexe féminin ayant des handicaps faisaient partie de ménages éprouvant des besoins impérieux de logement. Il s'agit de plus du quart de ce groupe (26 %). L'incidence de besoins impérieux de logement était plus élevée que pour les hommes

Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : Conditions de logement des femmes et des enfants de sexe féminin, ainsi que des ménages ayant à leur tête une femme

Tableau 4 Total, Autochtones et pers. handicapées, selon le sexe, l'âge et les besoins de logement de leur ménage, Canada, 1996

Groupes d'âge	Total - Nbre de personnes			Autochtones - Nbre de pers.			Nbre de pers. handicapées		
	Ménages dans le besoin	Ménages non dans le besoin	% dans le besoin	Ménages dans le besoin	Ménages non dans le besoin	% dans le besoin	Ménages dans le besoin	Ménages non dans le besoin	% dans le besoin
	(k)	(k)		(k)	(k)		(k)	(k)	
Femmes									
- age 0 -14	435	2 179	17 %	32	52	38 %	18	49	27 %
- 15-29 ans	462	2 196	17 %	25	44	36 %	30	73	30 %
- 30-64 ans	832	5 495	13 %	29	71	29 %	164	456	27 %
- 65-74 ans	185	869	18 %	2	5	31 %	56	201	22 %
- 75 ans et plus	182	556	25 %	1	2	34 %	81	236	26 %
Tous les âges	2 097	11 296	16 %	89	174	34 %	351	1 014	26 %
Hommes									
Tous les âges	1 690	11 271	13 %	76	167	31 %	265	969	21 %

* Les répondants de ce tableau sont des Autochtones canadiens qui se sont autodésignés. Le tableau ne comprend que les répondants non agricoles, non résidents des réserves et non membres d'une bande. Pour plus d'information, voir Le Point en recherche 55-6 : *Études spéciales sur le recensement de 1996 : Conditions de logement des ménages autochtones.*

Tous les nombres ont été arrondis.

Tableau 5 Conditions de logement des femmes vivant seules, Canada, 1991 et 1996*

Conditions de logement	Femmes vivant seules										Tous les ménages 1996	
	1991				1996							
	Total		Personnes âgées (65 ans et plus)		Total		Personnes âgées (65 ans et plus)					
	(k)	%	(k)	%	(k)	%	Total		Locataires		(k)	%
Tous les ménages, peu importe les normes	1 209	100 %	601	100 %	1 355	100 %	689	100 %	347	100 %	9 810	100 %
Conditions supérieures à toutes les normes	715	59 %	358	60 %	778	57 %	398	58 %	139	40 %	6 687	68 %
Conditions inférieures aux normes	494	41 %	243	40 %	577	43 %	291	42 %	208	60 %	3 123	32 %
- norme d'abordabilité seulement	440	36 %	219	36 %	519	38 %	265	38 %	203	59 %	2 158	22 %
- autres normes, sauf l'abordabilité	54	4 %	24	4 %	58	4 %	26	4 %	5	1 %	965	10 %
Ménages - cond. inférieures aux normes												
- qui n'éprouvent pas des besoins imp.	114	9 %	30	5 %	87	6 %	26	4 %	19	5 %	1 397	14 %
- qui éprouvent des besoins imp.	380	31 %	213	36 %	490	36 %	265	38 %	189	55 %	1 726	18 %

*Comprend les ménages non agricoles, non autochtones, non membres d'une bande et non résidents d'une réserve dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à un.

Tous les nombres ont été arrondis.

Le Point en recherche

Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : Conditions de logement des femmes et des enfants de sexe féminin, ainsi que des ménages ayant à leur tête une femme

handicapés (21 %). Les taux de besoins de logement chez les femmes handicapées variaient entre 22 %, pour les 65-74 ans, et 30 %, pour les 15-29 ans.

Conditions de logement des ménages ayant à leur tête une femme

En 1996, on comptait quelque 3,8 millions de ménages ayant à leur tête une femme au Canada, incluant environ 1 484 000 femmes vivant seules et près de 874 000 ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme. Ces deux groupes englobaient environ 63 % de tous les ménages ayant à leur tête une femme en 1996.

Le reste de cette étude focalise sur les ménages non agricoles, non autochtones, non membres d'une bande, non résidents dans une réserve et ayant à leur tête une femme, particulièrement les femmes vivant seules (près de 1 355 000 ménages) et les ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme (près de 754 000 ménages).

Femmes vivant seules

Sur l'ensemble des femmes vivant seules, 57 % occupaient des logements satisfaisant à toutes les normes de logement ou les excédant, et un autre 6 % (dont le logement ne satisfaisait pas aux normes) disposaient de revenus suffisants pour louer un logement local satisfaisant à toutes les normes (voir le tableau 5).

En 1996, on comptait 577 000 femmes vivant seules et occupant des logements inférieurs aux normes (la plupart inférieurs à la norme d'abordabilité), dont 490 000 qui éprouvaient des besoins impérieux de logement. La proportion de femmes vivant seules et qui éprouvaient des besoins impérieux de logement atteignait 36 % comparativement à 31 % en 1991, ce qui représente aussi le double de la proportion pour l'ensemble des ménages (18 %) en 1996.

Environ 689 000 femmes âgées (définies comme ayant 65 ans ou plus) vivaient seules en 1996.⁴ Elles constituaient plus de la moitié de toutes les femmes vivant seules. Environ 58 % des femmes âgées

Tableau 6 Conditions de logement des ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme, Canada, 1991 et 1996*

Conditions de logements	Ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme													
	1991				1996						Personnes âgées (65 ans et plus)			
	Total		Personnes âgées (65 ans et plus)		Total		Propriétaires-occupants		Locataires		Total		Locataires	
	(k)	%	(k)	%	(k)	%	(k)	%	(k)	%	(k)	%	(k)	%
Tous les ménages, peu importe les normes	626	100 %	71	100 %	754	100 %	335	100 %	419	100 %	89	100 %	23	100 %
Conditions supérieures à toutes les normes	299	48 %	50	71 %	342	45 %	204	61 %	138	33 %	61	69 %	10	47 %
Conditions inférieures aux normes	326	52 %	20	29 %	412	55 %	131	39 %	281	67 %	27	31 %	12	53 %
- norme d'abordabilité seulement	223	36 %	8	12 %	301	40 %	84	25 %	217	52 %	13	14 %	7	33 %
- autres normes, sauf l'abordabilité	104	17 %	12	17 %	111	15 %	47	14 %	64	15 %	15	17 %	5	20 %
Ménages - cond. inférieures aux normes														
- qui n'éprouvent pas des besoins imp.	116	19 %	11	16 %	128	17 %	67	20 %	60	14 %	14	15 %	5	22 %
- qui éprouvent des besoins imp.	211	34 %	9	13 %	284	38 %	64	19 %	221	53 %	14	16 %	7	32 %

* Comprend les ménages non agricoles, non autochtones, non membres d'une bande et non résidents d'une réserve dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à un.
Tous les nombres ont été arrondis.

⁴ En 1997, Statistique Canada a rapporté que 89 % des femmes âgées de plus de 65 ans qui vivaient seules et qui possédaient leur logement n'avaient pas de prêt hypothécaire, de même que 48 % des femmes seules propriétaires-occupantes de moins de 65 ans. Chez les femmes monoparentales qui possédaient leur logement, seulement 33 % n'avaient pas de prêt hypothécaire. Voir *Femmes au Canada* 2000, p. 160.

Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : Conditions de logement des femmes et des enfants de sexe féminin, ainsi que des ménages ayant à leur tête une femme

vivant seules occupaient des logements satisfaisant à toutes les normes de logement ou les excédant, et un autre 4 % vivaient dans des logements inférieurs aux normes mais avaient les moyens de louer un logement local satisfaisant aux normes. Environ 265 000 (ou 38 %) des femmes âgées vivant seules éprouvaient des besoins impérieux de logement. Plus de la moitié (55 %) des femmes âgées vivant seules dans des logements locatifs éprouvaient des besoins impérieux de logement (189 000 femmes).

Ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme

Chez les ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme, 45 % occupaient des logements satisfaisant à toutes les normes ou les excédant, et un autre 17 % occupaient des logements ne satisfaisant pas aux normes mais qui avaient les moyens de louer des logements locaux satisfaisant à toutes les normes (voir le tableau 6)⁵.

Toutefois, 38 % des ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme (284 000 ménages) éprouvaient des besoins impérieux de

logement en 1996, soit une hausse de 4 points de pourcentage par rapport à 1991. Environ 221 000 de ces ménages étaient locataires, et 53 % des ménages-locataires monoparentaux ayant à leur tête une femme éprouvaient des besoins impérieux de logement, comparativement à 19 % des ménages propriétaires-occupants monoparentaux ayant à leur tête une femme.

Les pourcentages comparables de ménages monoparentaux ayant à leur tête un homme s'établissaient comme suit : 20 % qui éprouvaient des besoins impérieux de logement; 33 % de ménages-locataires et 11 % de ménages propriétaires-occupants.

Dans le cas des femmes monoparentales âgées, 16 % des ménages éprouvaient des besoins impérieux de logement. Chez les ménages-locataires dirigés par une femme monoparentale âgée, 32 % éprouvaient des besoins impérieux de logement. Les pourcentages comparables pour les ménages monoparentaux ayant à leur tête un homme âgé s'établissaient ainsi : 13 % éprouvaient des besoins impérieux de logement et 29 % étaient des ménages-locataires.

Tableau 7 Revenus et coûts de logement, ménages ayant à leur tête une femme et ensemble des ménages, Canada, 1991 et 1996*

Types de ménage	1991			1996		
	Revenu (annuel)	Coûts de logement (mensuels)	Rapport des frais de logement au revenu moyen %	Revenu (annuel)	Coûts de logement (mensuels)	Rapport des frais de logement au revenu moyen %
Ménages ayant à leur tête une femme						
- une personne - propr.-occ.	25 281 \$	376 \$	22	28 004 \$	442 \$	23
- une personne - locataire	20 335 \$	446 \$	33	21 355 \$	496 \$	35
- f. monoparentale						
- propr.-occ.	42 426 \$	586 \$	21	44 776 \$	684 \$	23
- f. monoparentale						
- locataire	25 004 \$	532 \$	33	25 663 \$	601 \$	36
Tous les ménages						
- propriétaire-occupant	56 762 \$	664 \$	17	60 725 \$	739 \$	18
- locataire	33 021 \$	539 \$	27	33 329 \$	596 \$	30

* Comprend les ménages non agricoles, non autochtones, non membres d'une bande et non résidents d'une réserve dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à un. Tous les nombres ont été arrondis.

⁵ La proportion de femmes âgées de 15 ans et plus et qui sont monoparentales a grimpé de 1991 à 1996. Ce sujet est abordé dans *Femmes au Canada 2000*, de Statistique Canada, p. 29. Les femmes monoparentales éprouvent bien des difficultés à se loger qui sont décrites dans une publication de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine intitulée *La création de Capacités : Accroître la participation des femmes à la vie économique par le logement*, p. 7-89.

Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : Conditions de logement des femmes et des enfants de sexe féminin, ainsi que des ménages ayant à leur tête une femme

Les femmes vivant seules et les ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme avaient des revenus inférieurs. . .

Les femmes vivant seules et les ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme disposaient de revenus bien inférieurs à la moyenne pour l'ensemble des ménages (voir le tableau 7)⁶. Les ménages ayant à leur tête une femme qui louaient un logement gagnaient un revenu se situant entre les deux tiers et les trois quarts du revenu moyen de l'ensemble des locataires. Les femmes vivant seules et qui possédaient leur logement gagnaient moins de la moitié du revenu moyen de l'ensemble des propriétaires.

. . . et consacraient un pourcentage plus élevé de leur revenu au logement

Si les ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme payaient moins pour le logement que le ménage moyen, ils consacraient un pourcentage supérieur de leur revenu au logement. Les femmes locataires vivant seules avaient un rapport des frais de logement au revenu (RFLR) moyen de 35 % (comparativement au RFLR moyen de 30 % pour l'ensemble des locataires). La femme locataire monoparentale moyenne consacrait 36 % du revenu du ménage avant impôt au logement.

CONCLUSION

Au Canada, environ 84 % des femmes et des enfants de sexe féminin faisaient partie de ménages bien logés ou ayant les moyens de bien se loger. Cependant, 16 %, ou 2,1 millions de femmes, faisaient partie de ménages éprouvant des besoins impérieux de logement, soit une proportion plus élevée que chez les hommes (13 %).

Chez les femmes de certains types de ménages, on enregistrait des incidences élevées de besoins impérieux de logement, notamment les ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme (38 %), et les femmes vivant seules (36 %). Les jeunes femmes, vivant seules ou dans des ménages monoparentaux, et particulièrement chez les ménages-locataires, étaient encore plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux de logement. Les femmes âgées vivant seules, et particulièrement les locataires, encore une fois, étaient aussi beaucoup plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux de logement.

Les taux de besoins impérieux de logement étaient aussi plus élevés que la moyenne chez les femmes et les enfants autochtones de sexe féminin, et chez les femmes handicapées (avec des taux de 34 % et de 26 % respectivement).

Dans chaque cas, l'incidence des besoins impérieux de logement était plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Deux groupes clés de ménages ayant à leur tête une femme affichent des taux élevés de besoins impérieux de logement. Il s'agit des femmes vivant seules et des ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme. L'incidence des besoins impérieux de logement était plus élevée chez ces ménages ayant à leur tête une femme que chez les ménages ayant à leur tête un homme. La difficulté principale chez les ménages composés d'une femme seulement ou chez les ménages monoparentaux ayant à leur tête une femme semble être le revenu, car les revenus des ménages de chacun de ces groupes étaient bien en deçà des moyennes pour tous les ménages comparables.

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.

La création de Capacités : accroître la participation des femmes à la vie économique par le logement,
Ottawa, 2000.

Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les Canadiennes et leur logement : 1997,
Le Point en recherche : Série socio-économique 72,
Ottawa, 1997.

Statistique Canada.

Les familles au Canada, catalogue n° 96-307-XPF,
Ottawa, 1998.

Statistique Canada.

Femmes au Canada 2000 : Un guide pour comprendre l'évolution du rôle des hommes et des femmes au Canada,
catalogue n° 89-503 XPF, Ottawa, 2000.

Townson, Monica. *A Report Card on Women and Poverty*,
Centre canadien de politiques alternatives,
Ottawa, 2000

⁶ *Femmes au Canada 2000* démontre que la proportion de la population disposant de revenus faibles a été constamment plus élevée chez les femmes que chez les hommes, pour tous les groupes d'âge étudiés, au cours de la dernière génération (p. 292).

Pour plus de renseignements sur les données sur le logement du
Recensement de 1996, veuillez communiquer avec :

John Engeland
Division des politiques et de la recherche
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa ON K1A 0P7
Téléphone : (613) 748-2799; télécopieur : (613) 748-2402
jengelan@cmhc-schl.gc.ca

Veuillez adresser vos commentaires sur cette étude et vos suggestions
pour les prochaines recherches à :

Ian Melzer
Division des politiques et de la recherche
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa ON K1A 0P7
Téléphone : (613) 748-2328; télécopieur : (613) 748-2402
imelzer@cmhc-schl.gc.ca

Série de données électronique *Le logement au Canada*

La nouvelle base de données électronique de la SCHL intitulée *Le logement au Canada* est maintenant accessible au grand public. Pour la toute première fois, les utilisateurs peuvent accéder directement aux données adaptées des résultats du recensement que la SCHL possède au sujet des ménages et des conditions de logement.

Le logement au Canada

- **présente** les principales données démographiques et socio-économiques (par exemple, type de ménage, revenu, âge, sexe et période d'immigration) assorties à des données détaillées sur le logement (par exemple, type de logement, âge et état, mode d'occupation, frais de logement, taille convenable, abordabilité et existence et importance des besoins de logement);
- **emploie** les normes reconnues aujourd'hui concernant la taille convenable, la qualité convenable et l'abordabilité des logements afin de faciliter l'évaluation de la situation du logement au Canada (voir, par exemple, *Le Point en recherche - Série socio-économique 55-2* et autres ouvrages de la série disponibles sur notre site Web www.cmhc-schl.gc.ca/publications/fr/rh-pr/index.html).
- **établit** des profils pour la plupart des ménages du Canada :
 - non agricoles, non autochtones,
 - non agricoles, autochtones, hors-réserve,
 - autochtones, dans les réserves,
 - agricoles;
- **comprend** des données cumulatives pour :
 - les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les principales sous-divisions (sous-districts de recensement),
 - les municipalités régionales,
 - les régions urbaines et rurales non incluses dans les RMR;
 - les provinces, les territoires et le Canada;
- **se concentre** sur 1996, mais fournit des données de comparaison pour 1991 afin de vous permettre de déterminer la direction et l'importance des changements récents qui ont touché le logement dans votre collectivité;
- **s'exécute** facilement à l'aide du logiciel bilingue Beyond 20/20 qui accompagne la base de données.

Pour obtenir de l'information détaillée sur le produit et, notamment, le prix et les rabais pour étudiants, ou encore pour commander, visitez le site :

www.cmhc-schl.gc.ca/infomarche/magasin/home.html

Vous pouvez aussi communiquer avec :

John Engeland, Division des politiques et de la recherche, SCHL
700, chemin de Montréal, Ottawa ON Canada K1A 0P7
Téléphone : (613) 748-2799; télécopieur : (613) 748-2402
jengelan@cmhc-schl.gc.ca

Logements adaptés : aînés autonomes

La Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'organisme fédéral responsable de l'habitation, offre aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-bailleurs une aide financière afin de les aider à couvrir les dépenses liées à l'exécution de travaux d'adaptation des logements qui permettront à des aînés à faible revenu de vivre plus longtemps de façon autonome dans leur logement.

L'aide est offerte sous la forme d'un prêt susceptible de remise d'un montant maximum de 2 500 \$. Le prêt n'a pas à être remboursé dans les conditions suivantes, selon ce qui s'applique:

- le propriétaire-occupant doit continuer d'occuper le logement pour une période de six mois;
- le propriétaire-bailleur convient de ne pas augmenter les loyers à la suite des travaux d'adaptation.

Les adaptations possibles sont, notamment, des travaux mineurs qui permettent de répondre aux besoins des aînés souffrant d'une invalidité associée à l'âge, comme des mains courantes dans les couloirs et les escaliers, des modifications qui facilitent l'exécution de travaux et l'accès au rangement, des poignées de porte de type bec-de-canne, des cabines de douche de plain-pied munies de barres d'appui, et des barres d'appui et des sièges pour la baignoire. Les modifications apportées doivent être permanentes et fixées au logement.

Pour avoir droit à l'aide offerte dans le cadre du programme **Logements adaptés : aînés autonomes**, l'occupant du logement doit répondre aux conditions suivantes:

- être âgé d'au moins 65 ans;
- avoir de la difficulté à s'adonner aux activités de la vie quotidienne en raison d'une diminution des capacités attribuable au vieillissement;
- utiliser le logement en guise de résidence permanente;
- faire la preuve d'un revenu total du ménage inférieur au plafond de revenu établi pour le secteur.

Des conditions s'appliquent également au logement.

Nota : Les modifications apportées avant la date d'approbation d'une demande ne peuvent faire l'objet d'une aide.

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur **Logements adaptés : aînés autonomes**, une formule de demande, un exemplaire du Guide d'évaluation par les aînés ou des précisions sur d'autres programmes de la SCHL (comme le Programme d'aide à la remise en état des logements pour les personnes handicapées, qui offre une aide couvrant des modifications plus importantes), communiquez avec le bureau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le plus près de chez vous, composez le 1 800 668-2642 ou visitez le site Web de la SCHL, à l'adresse www.cmhc-schl.gc.ca. (Dans certaines régions du pays, le financement de ce programme ou de programmes semblables est assumé conjointement par le gouvernement du Canada et le gouvernement provincial ou territorial, et il se peut que l'organisme provincial ou territorial du logement se charge de l'application du programme.)

Auteurs : Peter Spurr, Spurr Research Associates; et Ian Melzer et John Engeland, Division des politiques et de la recherche, SCHL.

De l'aide a été fournie relativement aux données par Paddy Fuller, Fuller, Fuller Information, et Deborah Siddall, Centre d'analyse de marché, SCHL

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement

700, chemin de Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642

Télécopieur : 1-800-245-9274

©2002, Société canadienne d'hypothèques et de logement

Imprimé au Canada

Réalisation : SCHL

Révision : 2007

12-06-07

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.